

MAIRIE
de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 28 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier 2016 à 20h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Michel BUXERAUD, et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT et Sandrine JOURNE

Étaient absents : M. Laurent MEULENYSER et Jason REGNIER, Mmes Catherine LANEN, Liliane BAYANO et Hélène CÔME

M. Dominique TRUFFAULT donne pouvoir à M. Rémi LUCET

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h15 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le maire propose d'ajouter un point en fin d'ordre du jour, à savoir :

- Indemnités du maire et des adjoints

Les membres du conseil acceptent l'inscription de ce point supplémentaire à l'unanimité.

1. **Compte rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2015**

Après deux modifications de forme prises en compte, le compte rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

2. **Adhésion au dispositif « REZO POUCE »**

Au vu de la présentation du dispositif d'auto-stop organisé, qui a eu lieu avant la séance du conseil municipal, et de l'avis favorable des membres du conseil d'adhérer à l'association, Monsieur le maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer la convention qui permettra d'apporter aux habitants de la commune ne possédant pas de véhicule, une offre de transport alternative.

Madame Laurence VAUVERT est désignée déléguée titulaire et Madame Nadine GOHARD, suppléante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Mandatement des dépenses d'investissement en 2016

Monsieur le maire explique que les dépenses d'investissement ne peuvent être effectuées avant le vote du Budget Primitif qui est prévu le 8 avril 2016, excepté si le conseil municipal l'autorise préalablement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à engager les dépenses d'investissement.

4. Avance de subvention AAM, ASCL, Club Techni-Sports78

Monsieur le maire explique qu'il convient de procéder à des avances de subvention pour ces trois associations qui n'ont pas suffisamment de trésorerie, pour patienter jusqu'au vote du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

5. Convention avec AQUARELLE pour les séjours « enfants » d'été 2016

Madame Nadine GOHARD explique que cette convention permet l'organisation des séjours d'été pour les enfants et jeunes de 4 à 17 ans.

La programmation se décline ainsi :

- 1 séjour pour les « 5/6 ans »
- 2 séjours pour les « 6/12 ans »
- 1 séjour pour les « 13/17 ans »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

6. Convention avec CAP MONDE pour un séjour « adolescents » d'été 2016

Madame Nadine GOHARD explique que cette convention permet l'organisation d'un séjour d'été à l'étranger pour les jeunes de 14 à 17 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7. Déclassement de la parcelle cadastrée section H n°236p

Après avoir autorisé la division de la parcelle cadastrée section H n°236 et le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section H n°304, au cours du CM du 2 octobre 2015, il convient d'acter la division de la parcelle cadastrée section H n°236 et son déclassement du domaine public, dans le cadre de la vente de Folleville, pour permettre au promoteur de délimiter le futur chantier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

8. Indemnités du maire et des adjoints (point ajouté à l'ordre du jour)

Monsieur le maire explique qu'il convient pour 2016 de revoter le taux d'indemnité du maire quand celui-ci est inférieur au taux maximum – ce qui est le cas.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

9. Questions diverses

Monsieur le maire déclare qu'il n'y a aucune information nouvelle sur le PSG.

Tour de table :

Monsieur **Michel BUXERAUD** interroge sur le dossier « sécurité routière »

Monsieur **Daniel BOSSE** répond que des propositions seront faites dans le cadre du Budget primitif 2016 et que des devis sont en cours

Madame **Nadine GOHARD** rappelle l'inauguration de la boîte à lire, sous le kiosque de Grignon, le samedi 13 février à 11h30.

Elle évoque la rencontre avec Mme Souliac, habitante de Grignon, auteur d'un très beau livre de photos sur la Chine.

Elle propose également d'avoir une réflexion pour valoriser les talents artistiques de la commune.

Madame **Laurence VAUVERT** fait part au conseil d'une rencontre avec le référent des Nouvelles Technologies de Communication et d'Information de l'inspection académique et qu'il a été évoqué la sécurisation des connexions Internet de l'école de Grignon. Un devis sera réalisé dans le cadre du budget 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Pas de séance prévue en février 2016

Prochain conseil prévu le vendredi 18 mars 2016

Vote du Budget Primitif prévu le vendredi 8 avril 2016